Processus de résolution des problèmes

- Décidez s'il vaut la peine d'examiner le problème.
- Invitez la personne concernée à vous rencontrer.
- 3. Demandez lui de décrire comment elle perçoit la situation.
- 4. Décrivez comment vous percevez la situation.
- Résumez les problèmes qui doivent être résolus.
- 6. Abordez un problème à la fois.
- 7. Recherchez des options possibles pour chacun des problèmes.
- 8. Formulez une ou des solutions satisfaisantes pour toutes les parties concernées.
- 9. Notez la ou les solutions par écrit.
- Fixez une date à laquelle vous examinerez l'efficacité des solutions proposées.

Où puis je obtenir plus d'information?

i vous avez des questions, veuillez communiquer avec les responsables de votre école ou demandez un exemplaire du manuel intitulé *Un travail collectif : Guide de résolution efficace des problèmes à l'intention des écoles, des familles et des collectivités.*

| Notes: | | |
|--------|------|--|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Organismes

- Manitoba Association of School Superintendents
- Manitoba Association of School Trustees
- Student Services Administrators Association of Manitoba
- Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba
- Manitoba Association of Parent Councils
- Manitoba Teachers' Society
- Manitoba First Nations Education Resource Centre

Un travail



collectif

Guide de résolution
efficace des problèmes
à l'intention des
écoles, des familles
et des collectivités



Notre but : faire en sorte que chaque élève se sente accueilli, apprécié et accepté

Les parents, les enseignants et les membres des collectivités partagent le même but : donner aux enfants la meilleure éducation possible. Nous pouvons tous travailler de concert pour faire de l'école un lieu ouvert et humain.

Des relations constructives se forment lorsque les familles et les écoles travaillent ensemble. Tout le monde a des informations précieuses à partager. Les parents connaissent leurs enfants mieux que quiconque. Les enseignants sont des professionnels qui possèdent une formation et une expérience considérables. La contribution de chacun est précieuse.



Suggestions pour l'établissement de relations constructives

- Établir un climat de confiance en apprenant à se connaître.
- · Communiquer souvent.
- Communiquer clairement et écouter attentivement l'autre personne.
- S'efforcer de régler les problèmes lorsqu'ils surviennent pour éviter qu'ils ne s'aggravent par la suite.

Que dois je faire lorsque mon enfant a un problème à l'école?

Dans les écoles du Manitoba, nous nous efforçons de faire en sorte que chaque élève se sente accueilli, apprécié et accepté. Nous travaillons tous de concert pour faire de nos écoles des endroits sûrs, positifs et respectueux où chaque enfant est en mesure d'apprendre. Il arrive toutefois que nous ne soyons pas du même avis sur la façon de faire les choses et cela occasionne parfois des problèmes.

Si vous ou votre enfant avez un problème avec l'école, il est important que nous nous efforcions ensemble de le résoudre aussi rapidement et équitablement que possible. Lorsque nous réglons nos problèmes de manière respectueuse, amicale et collective, nous donnons un bon exemple à nos enfants. Nous nous efforçons aussi d'établir des liens solides et positifs entre la maison, l'école et la collectivité.

Que dois-je faire en premier lieu?

La chose la plus importante à faire lorsque vous ou votre enfant avez un problème à l'école consiste à parler avec la personne la plus directement concernée et la mieux placée pour le régler avec vous.

Qui devrais je appeler?

Adressez vous d'abord à l'enseignant de votre enfant.

- Si cela ne vous permet pas de régler le problème, adressez vous au directeur d'école.
- Si le problème persiste, renseignez vous pour savoir si vous pouvez vous adresser à une autre personne de votre division scolaire (l'école devrait pouvoir mettre à votre disposition de l'information et la liste des personnes ressources).
- Si le problème n'est toujours pas réglé, adressez vous au directeur général.
- En dernier recours, communiquez avec la commission scolaire. Les commissaires élus de votre école pourront vous aider à régler votre problème.

Nous travaillons tous de concert pour faire de nos écoles des endroits sûrs, positifs et respectueux où chaque enfant est en mesure d'apprendre.